

Philippe CADILHAC
Notaire associé
SELARL titulaire d'un office notarial
2, rue du Corps Franc Pommiés - BP 10
65230 CASTELNAU-MAGNOAC
E-Mail : philippe.cadilhac@notaires.fr

*Successesseur de Mes Pierre DHERS
et Marie-Hélène MIQUEL-DHERS*

Téléphone : 05 62 99 80 08
Fax : 05 62 99 81 31

Etude fermée le Lundi

Monsieur et Madame Ian THORNE
12 rue de champ d'aignan
32000 AUCH

Dossier : A 2023 00069 / VENTE SOCIETE
FAMILIALE DANTON/THORNE
Nos réf. : PC/CM

CASTELNAU-MAGNOAC, le 16 mai 2023

Chère Madame, Cher Monsieur,

J'ai le plaisir de vous confirmer le rendez-vous pour la signature de l'acte de vente, à votre profit, portant sur un immeuble situé à TRIE SUR BAISE (65220), 5 route de Tarbes, le 25 mai prochain à 17 h, en l'étude.

Votre décompte prévisionnel s'établit comme suit :

Prix d'acquisition		102.000 €
Montant des frais et droits de l'acte de vente		8.800 €
Honoraires négociation agence immobilière		VENDEUR
Quote-part de taxes foncières		$732 \times 221 / 365 = 443,21$
Soit au total		111.243,21 €
A déduire		
Acompte sur frais versé à l'étude	525 €	
Soit au total	525 €	
Solde à verser		110.718,21 € arrondi à 110.718 EUR

ATTENTION : Les paiements effectués ou reçus par un notaire doivent être assurés par virement (article L.112-6-1 du Code monétaire et financier).

A cet effet, vous trouverez ci-joint le R.I.B. de l'étude et je vous remercie de prendre toutes dispositions pour que le compte de l'étude soit crédité, au plus tard, **2 jours ouvrés avant la date de signature**. A cet effet, je vous invite à vous rapprocher de votre établissement bancaire afin de faire le point sur le déblocage de votre prêt (total ou partiel si vous financez des travaux), ainsi que sur le



virement du solde correspondant à votre apport personnel.

Par ailleurs, conformément à la réglementation en vigueur et aux directives de notre profession, je vous serais très obligé de bien vouloir vous munir d'une pièce d'identité, d'un RIB et d'une attestation émanant de la banque qui aura émis le virement justifiant de l'origine des fonds, sauf si ces fonds résultent d'un ou plusieurs prêts constatés dans l'acte authentique de vente ou dans un acte notarié séparé.

Je vous rappelle enfin que vous devez, préalablement à la signature :

1. - effectuer une visite du bien ;
2. - procéder à un relevé contradictoire des compteurs ;
3. - le cas échéant, vous assurer de la bonne libération de l'immeuble et de la présence du mobilier repris ;
4. - souscrire une assurance habitation.

Enfin, je vous informe qu'il y aura lieu de me remettre le jour de la signature **une attestation d'assurance concernant l'immeuble acquis.**

Dans l'attente du plaisir de notre rencontre, et avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, mes sentiments dévoués.

Me Philippe CADILHAC

Références dossier : A 2023 00069 / PC/CM - VENTE SOCIETE FAMILIALE DANTON/THORNE

ATTESTATION DE PROVENANCE DE FONDS

(1) _____ atteste avoir émis le virement bancaire _____ tiré sur ses caisses, ayant les caractéristiques suivantes :

(1) : Nom de la banque émettrice du chèque de Banque

1 / Montant : _____

2 / Bénéficiaire : _____

3 / Date d'émission : _____

Ce virement bancaire a été émis sur l'ordre de (2) _____

_____ dont le compte dont il est titulaire dans nos livres a été dûment débité.

(2) : Identité du titulaire du compte débité dans les livres de la Banque

Fait à _____

Le _____

Le Directeur d'Agence

Cachet de l'Agence